

Département du Finistère

**COMMUNE DE  
GUILLIGOMARC'H**



**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 14

**Conseil municipal  
du 15 septembre 2016**

L'an **deux mil seize**, le jeudi **quinze septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

**Etaient présents :** M. Francis STANGUENNEC, M. Yvon VOISINE, Mme Magali PELLETER, M. Bruno MOREL, M. Stéphane PERROT, Mme Laëtitia LE BOUTER, M. François LE GAL, M. Thierry GOUDÉDRANCHE, M. Jacques VULLIERME, M. Philippe AUBANTON formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme Valérie SARTORE **pouvoir** à M. Yvon VOISINE, Mme Angéline TANGUY **pouvoir** à M. Alain FOLLIC, Mme Sandra GILLARD **pouvoir** à Mme Magali PELLETER.

Mme Magali PELLETER a été élue **Secrétaire**.

---

**2016-44 Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,
- Vu la délibération 2014-14 du 28 mars 2014 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,
- Vu la délibération 2014-15 du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,
- Vu les arrêtés municipaux n° 2014-016, 2014-017, 2014-018, 2014-019 du 7 avril 2014 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,
- Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier du 18 août 2016,
- Considérant que suite à cette démission, le conseil municipal à la faculté :
  - de supprimer le poste d'adjoint vacant en question
  - de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire
    - Soit à la suite des adjoints en fonction les adjoints prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement
    - Soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant
- Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1. de ne pas supprimer le poste devenu vacant suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint,
2. d'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints
3. après l'élection, de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Il est donc été immédiatement procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : M. Philippe AUBANTON

Nombre de votants	14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	13
MAJORITE ABSOLUE	7

a obtenu : M. Philippe AUBANTON \* treize voix (13)

**M. Philippe AUBANTON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint au maire et a été immédiatement installé.**

Le tableau des adjoints au maire est ainsi modifié :

### Commune de Guilligomarc'h - Conseil Municipal du 15 09 2016

Fonction	CIV	NOM	Prénom	Adresse	VILLE	Pour information - fonctions
1 <sup>er</sup> adjoint	M.	STANGUENNEC	Francis	Kerlégant	29300 GUILLIGOMARC'H	<b>CULTURE</b> Bibliothèque Cybercommune <b>AFFAIRES SOCIALES</b> CCAS Personnes âgées BA ADMR IDES...
2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	VOISINE	Yvon	Nilizic	29300 GUILLIGOMARC'H	<b>TRAVAUX TOURISME ASSOCIATIONS</b> <b>ENVIRONNEMENT</b> rando. Chalet des Roches Déchets Chasse Pêche SAGE Syndicat du Scorff...
3 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	PELLETER	Magali	Stang-ar-Pont	29300 GUILLIGOMARC'H	<b>COMMUNICATION</b> bulletin site Internet... <b>LOGEMENTS SOCIAUX</b> Baux Etat des Lieux Impayés...
4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	AUBANTON	Philippe	Kervichel	29300 GUILLIGOMARC'H	<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b> Cantine garderie <b>JEUNESSE ET SPORTS</b> ALSH...

### 2016-45 Désignation du nouveau délégué communautaire

Dans le cadre de l'élection du nouvel adjoint au maire suite à une démission le maire rappelle que :

Suivant la loi du 17 mai 2013 dans les communes comptant moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont dorénavant désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Et, l'article L. 273-12 du code électoral dispose qu' « en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ».

Le Maire précise également qu'un conseiller municipal peut démissionner de son mandat de conseiller communautaire sans démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Ainsi conformément aux dispositions légales Mme Nolwen TANGUY serait remplacée par le 1<sup>er</sup> conseiller municipal, pris dans l'ordre du nouveau tableau établi à l'issue de l'élection du nouvel adjoint, M. Francis STANGUENNEC.

M. Francis STANGUENNEC, 1<sup>er</sup> adjoint, fait part à l'assemblée de sa démission de délégué communautaire.

Puis, le 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Yvon VOISINE indique également, qu'il démissionne de sa fonction de délégué communautaire.

Mme Magali PELLETER, 3<sup>ème</sup> adjointe, fait part, à son tour, de sa démission de sa fonction de déléguée communautaire.

.../...

Ils feront chacun, part à monsieur le Président de Quimperlé Communauté de leur décision.

Le 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Philippe AUBANTON informe l'assemblée qu'il accepte la fonction de délégué communautaire.

Ainsi **M. Philippe AUBANTON est désigné délégué communautaire en complément de M. Alain FOLLIC, Maire pour représenter la commune au sein de Quimperlé Communauté.**

## **2016-46 Modification des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Par délibération du 25 avril 2014, au début du mandat du conseil, différentes commissions municipales ont été constituées. Suite à la démission d'une conseillère municipale et adjointe, le Maire propose d'y apporter quelques modifications.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer :

- **M. Philippe AUBANTON** nouveau membre et responsable de la commission **affaires scolaires, périscolaires, jeunesse et sports**
- **M. Stéphane PERROT** nouveau membre de la commission **affaires sociales et solidarité**

Le tableau est ainsi modifié :

<b>TRAVAUX VOIRIE BATIMENTS</b>			<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>RESEAUX</b>	Responsable	M.	FOLLIC	Alain
<b>URBANISME HABITAT</b>		M.	PERROT	Stéphane
Réseaux EP AC élec		M.	AUBANTON	Philippe
ANC - STEP		Mme	TANGUY	Angéline
Lotissements		M.	VOISINE	Yvon
<i>Logements sociaux</i>	Responsable	Mme	PELLETER	Magali
<b>FINANCES</b>			<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
	Responsable	M.	FOLLIC	Alain
Budgets - comptabilité		M.	STANGUENNEC	Francis
Taxes et impôts		M.	VOISINE	Yvon
Subventions		Mme	PELLETER	Magali
		M.	MOREL	Bruno
		M.	PERROT	Stéphane
		Mme	SARTORE	Valérie
		Mme	LE BOUTER	Laëtitia
		Mme	TANGUY	Angéline
		Mlle	GILLARD	Sandra
		M.	LE GAL	François
		M.	GOUDÉDRANCHE	Thierry
		M.	VULLIERME	Jacques
		M.	AUBANTON	Philippe
<b>AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES</b>			<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
	Responsable	M.	AUBANTON	Philippe
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>		Mme	LE BOUTER	Laëtitia
Ecole - garderie - cantine ...		Mme	PELLETER	Magali
ALSH ...		M.	PERROT	Stéphane
		M.	LE GAL	François
<b>AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS</b>			<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
	Responsable	M.	STANGUENNEC	Francis
CCAS - Personnes âgées		Mlle	GILLARD	Sandra
Banque alimentaire		M.	AUBANTON	Philippe
ADMR - IDES		M.	PERROT	Stéphane

**LOISIRS CULTURE**

		<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Bibliothèque - Cybercommune	Responsable	M. STANGUENNEC	Francis
		Mme SARTORE	Valérie
		Mme TANGUY	Angéline
		M. VULLIERME	Jacques
		Mme LE BOUTER	Laëtitia

**FETES ET ANIMATIONS**

		<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Associations Chalet des Roches Tourisme - randonnées	Responsable	M. MOREL	Bruno
		M. GOUDÉDRANCHE	Thierry
		Mme SARTORE	Valérie
		M. VULLIERME	Jacques
		M. PERROT	Stéphane

**EAU ENVIRONNEMENT ENERGIE  
DECHETS**

		<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Sage - Natura 2000 .... Chasse - pêche - Bassin du Scorff Carrière - Roches du Diable...	Responsable	M. VOISINE	Yvon
		M. LE GAL	François
		M. MOREL	Bruno
		M. AUBANTON	Philippe

**COMMUNICATION**

		<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Site Internet Bulletin municipal Lettre d'information	Responsable	Mme PELLETER	Magali
		Mlle GILLARD	Sandra
		Mme LE BOUTER	Laëtitia
		Mme TANGUY	Angéline
		M. STANGUENNEC	Francis

**M. Philippe AUBANTON** et **M. Stéphane PERROT** ont déclaré accepter mandat du Conseil municipal.

### **2016-47 Délégués aux commissions de QUIMPERLE COMMUNAUTE** **Modifications**

Suite à son élection en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Philippe AUBANTON indique qu'il est intéressé par les délégations de fonctions assurées au sein de la commission Enfance et Jeunesse par l'adjointe ayant démissionné.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, désigne en qualité de délégué représentant la commune à Quimperlé Communauté :

- M. Philippe AUBANTON à la commission Enfance et jeunesse. Il a déclaré accepter sa délégation.

- Pour mémoire et après modifications :

- **Quimperlé Communauté – commissions**

Finances / mutualisations	FOLLIC	Alain
	PELLETER	Magali
Aménagement du territoire / déplacements / habitat	AUBANTON	Philippe
	VULLIERME	Jacques
Eau / environnement / énergies / déchets	VOISINE	Yvon
	MOREL	Bruno
Solidarité / santé	STANGUENNEC	Francis
	AUBANTON	Philippe
Enfance / jeunesse	AUBANTON	Philippe
	LE BOUTER	Laëtitia
Développement économique / numérique	FOLLIC	Alain
	TANGUY	Angéline
Culture / culture bretonne	STANGUENNEC	Francis
	TANGUY	Angéline
Sports / tourisme	VULLIERME	Jacques
	GOUDÉDRANCHE	Thierry

**2016-48 Quimperlé Communauté**  
**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des**  
**Charges Transférées (CLECT) en date du 27 mai 2016**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimperlé Communauté a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLETC doit donc intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLETC, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLETC s'est réunie le 27 mai 2016, pour examiner les points qui suivent, avec leurs incidences respectives sur les attributions de compensation versées aux communes :

1. Transfert du financement des associations CN3R et CKCQ
2. Transfert de la salle de gymnastique de Bannalec à la commune

Le Maire présente à l'assemblée le détail des évaluations figurant dans le rapport approuvé par la CLECT et remis à chaque conseiller municipal.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 16 communes membres. Les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de sa notification, pour délibérer. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émet un avis favorable.

Dans ce contexte, le conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

**- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 27 mai 2016.**

---

**2016-49 QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ - Modification des statuts**

Le Maire indique au Conseil Municipal que Quimperlé Communauté a adopté lors de son Conseil du 30 juin 2016 les décisions suivantes :

**1. Culture : élargissement de la compétence en matière d'enseignement musicale et de danse**

- Modification des statuts en ajoutant la compétence « Construction, gestion et entretien du conservatoire intercommunal musique et danse et soutien, en complément des communes, à l'enseignement de la musique et de la danse dans les écoles associatives du réseau » - effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

.../...

- Validation du principe de construction d'un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI), musique et danse, situé à Quimperlé,
- Elaboration d'un plan de développement des enseignements artistiques en matière de musique et de danse sur le territoire intégrant un plan pluriannuel d'investissement pour adapter les équipements communaux dédiés à ces arts.

## **2. Modification et extension des statuts**

- Mise à jour des compétences de Quimperlé Communauté conformément à la loi NOTRe et « toilettage » pour sécuriser le contenu - nouveaux statuts présentés en annexe – entrée en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2017

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications statutaires en date du 30 juin 2016.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- 1. APPROUVE l'élargissement de la compétence en matière de musique et de danse,**
- 2. APPROUVE le projet de STATUTS de juin 2016.**

### **2016-50 VOIRIE 2016**

#### **Travaux de sécurité au carrefour de Stang-ar-Pont Places PMR – peinture routière**

Le Maire présente à l'assemblée les aménagements de sécurité prévus fins 2016.

Une partie de ces travaux consistent à créer quatre places de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à proximité des principaux lieux publics (aire de loisirs/cimetière, école, stade, mairie). Il est également prévu de restaurer le marquage au sol des principales voies communales VC n°2, 6 et 7 afin de sécuriser le partage de voies parfois étroites.

Le dernier point, étudié avec l'antenne technique de Scaër, vise à améliorer la sécurité du carrefour de Stang-ar-Pont toujours accidentogène malgré les aménagements déjà réalisés.

Les travaux sont estimés :

- Places de stationnement et peinture routière – estimatif SITC .....	9 884.27 €
- 2 panneaux lumineux annonce stop avec alimentation solaire .....	3 094.15 € HT
- Modification signalisation directionnelle et éclairage public .....	<u>800.00 € HT</u>
TOTAL.....	13 778.42 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE les aménagements** proposés pour un montant estimatif de 13 778.42 H.T.
- **SOLLICITE une fraction du produit des amendes de police** relative à la circulation routière pour financer ces travaux,
- **DONNE MANDAT au Maire pour signer l'ensemble des documents** se rapportant à ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus, au registre suivent les signatures.

# Commune de Guilligomarc'h

## Table chronologique

### Conseil municipal du 15 septembre 2016

15 09 2016	2016-44	Délibération	Election d'un nouvel adjoint suite à démission	Page 2016 / 47R
15 09 2016	2016-45	Délibération	Désignation du nouveau délégué communautaire	Page 2016 / 47V
15 09 2016	2016-46	Délibération	Modification des commissions communales	Page 2016 / 48R
15 09 2016	2016-47	Délibération	Délégués aux commissions de QUIMPERLE COMMUNAUTE : modifications	Page 2016 / 48V
15 09 2016	2016-48	Délibération	Quimperlé Communauté : approbation du rapport CLECT du 27 05 2016	Page 2016 / 49R
15 09 2016	2016-49	Délibération	Quimperlé Communauté : nouveaux statuts	Page 2016 / 49R
15 09 2016	2016-50	Délibération	Voirie 2016 - travaux de sécurité	Page 2016 / 49V

**Commune de Guilligomarc'h**  
Feuille d'émargement des conseillers municipaux

**Conseil municipal du 15 septembre 2016**

	Fonction	Civ	NOM	Prénom	Signature
1	Maire	M.	FOLLIC	Alain	
2	2ème adjoint	Mme	TANGUY	Nolwen	Démission acceptée par le Préfet en date du 18 août 2016
3	3ème adjoint	M.	STANGUENNEC	Francis	
4	4ème adjoint	M.	VOISINE	Yvon	
5	4ème Adjoint	Mme	PELLETER	Magali	
6	Conseiller municipal	M.	MOREL	Bruno	
7	Conseiller municipal	M.	PERROT	Stéphane	
8	Conseiller municipal	Mme	SARTORE	Valérie	Absente <b>pouvoir</b> à M. Yvon VOISINE
9	Conseiller municipal	Mme	LE BOUTER	Laëtitia	
10	Conseiller municipal	Mme	TANGUY	Angéline	Absente <b>pouvoir</b> à M. Alain FOLLIC
11	Conseiller municipal	Mlle	GILLARD	Sandra	Absente <b>pouvoir</b> à Mme Magali PELLETER
12	Conseiller municipal	M.	LE GAL	François	
13	Conseiller municipal	M.	GOUDÉDRANCHE	Thierry	
14	Conseiller municipal	M.	VULLIERME	Jacques	
15	Conseiller municipal	M.	AUBANTON	Philippe	Elu 4ème Adjoint au Maire